



Association d'Avocats
Le Millenium
145 Place Général de Gaulle
83160 LA VALETTE-DU-VAR

(24.06126)

Juge de l'Exécution saisie immobilière
Audience d'adjudication du 11.09.2025 à 15h00
RG n° 25/00011

DIRE AU CAHIER DES CONDITIONS DE VENTE
N° 25/00011 TENDANT A ANNEXER
DES DIAGNOSTICS IMMOBILIERS REACTUALISES

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ ET LE NEUF SEPTEMBRE

**PAR DEVANT NOUS, GREFFIER DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE
TOULON A COMPARU**

Me J.B. DURAND AVOCAT AU BARREAU DE TOULON ET CELUI DE

La **SA BANQUE POPULAIRE VAL DE FRANCE**, en abrégé BPVF, société anonyme coopérative de banque populaire à capital variable régie par les articles L 512-2 et suivants du Code monétaire et financier et l'ensemble des textes relatifs aux banques populaires et aux établissements de crédit, ayant son siège social à MONTIGNY-LE-BRETONNEUX (78) - 9, Avenue Newton, immatriculée au RCS de Versailles sous le n° 549 800 373, prise en la personne de son Directeur Général en exercice, domicilié de droit audit siège en cette qualité.

LEQUEL NOUS A EXPOSE

QUE la BANQUE POPULAIRE VAL DE FRANCE poursuit la vente aux enchères publiques des biens suivants, appartenant à Monsieur Bertrand FOURSY et Madame Isabelle LANCEMENT épouse FOURSY, savoir dans un immeuble collectif dénommé « ARGENTIERE GRAND LARGE ZONE 9 » Immeubles CARAIBES-HAITI-JAMAIQUE, situé à LA LONDE LES MAURES 83250 – Les Bormettes – 456/459 Boulevard Plage de L'Argentière, cadastré section AV 63 lieudit Bormettes pour 04 ares 60 ca, AV 64 Lieudit 456

Boulevard Plage de l'Argentière pour 04 ares 55 ca, AV 66 lieudit 456
Boulevard Plage de l'Argentière pour 25 ares 00 ca, savoir :

- Un appartement au rez-de-chaussée du bâtiment CARAIBES, de type T2, portant le numéro 003 du plan, constituant le lot n°3 de copropriété, comprenant : entrée, salle de bains, wc séparé, pièce principale avec coin cuisine, une chambre, loggia,

Et les 78/10.000èmes des parties communes générales de l'immeuble,

Avec les soixante-dix-huit/dix millièmes (78/10000èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

QUE l'audience d'adjudication aura lieu le **11 septembre 2025 à 15h00**.

QUE le cahier des conditions de la vente a été déposé au greffe par Me Jean-Baptiste DURAND, Avocat au Barreau de TOULON, le 7 février 2025.

QU'en raison des développements de la procédure, l'actualisation des diagnostics :

- Etat du bâtiment relatif à la présence de termites,
- Etat des risques et pollution,
- Etat des nuisances sonores aériennes,
- Certificat de superficie,

prévues par la loi a été rendue nécessaire.

QU'un exemplaire de ce document est joint au présent dire.

En conséquence la BANQUE POPULAIRE VAL DE FRANCE demande à ce que le présent dire ainsi que l'actualisation des diagnostics soient annexés au cahier des conditions de la vente.

ET APRES LECTURE,

Me J. B. DURAND AVOCAT AU BARREAU DE TOULON a signé avec Nous **GREFFIER** les jour, mois et an que dessus.

Me J. B. DURAND



LE GREFFIER